

TRI DES BIODÉCHETS

Vous ne disposez pas d'un jardin ou d'un espace vert commun pour composter vos biodéchets ?

Engagez vous avec le SITOM Sud Rhône pour respecter la loi qui impose depuis le 1er janvier 2024 le tri des biodéchets pour tous.

1 borne installée sur la commune d'Orliénas :

- Rue du Chater / rue du Vingtain - places disponibles

Contactez le SITOM Sud Rhône ou inscrivez-vous en ligne :



<https://forms.gle/M47hZaHDDyo8qnuG9>



04.72.31.90.77



infosdechets@sitom-sudrhone.com

